

Arrêté ministériel portant nomination du président de la Commission consultative de la création radiophonique

A.M. 11-03-2019

M.B. 20-05-2019

Le Ministre des Médias,

Vu le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, et plus particulièrement l'article 169, § 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2019 fixant diverses modalités relatives au soutien aux projets d'oeuvres de création radiophonique et au fonctionnement de la commission consultative de la création radiophonique, et plus particulièrement l'article 8, § 1^{er} ;

Considérant la proposition formulée par l'instance d'avis ;

Considérant que la personne nommée au titre de président possède les compétences et la connaissance du secteur requises pour assumer ces fonctions,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Gregor BECK est nommé président de la Commission consultative de la création radiophonique.

Article 2. - L'arrêté ministériel du 3 octobre 2018 portant nomination du président de la Commission consultative de la création radiophonique est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 11 mars 2019.

J.-Cl. MARCOURT